

Rallye de Pâques

BULLETIN D'INSCRIPTION

Date limite d'inscription : le 12 avril 2018

Nom de l'équipage :

Renseignements:

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Numéro de Téléphone portable.....

Date de Naissance :/...../.....

Email :@.....

1 - J'atteste participer au rallye sous ma seule responsabilité, à mes risques et périls et décharger de toute responsabilité l'organisateur et toutes personnes mandatées par lui pour l'organisation ou la promotion de la manifestation, ainsi que les autres participants à cette dernière, pour tous dommages corporels ou matériels, que je viendrais à causer ou qui me seraient causés du fait de ma participation à cette manifestation.

Tous les membres d'un équipage, ayant le permis de conduire, peuvent être amenés à piloter le véhicule inscrit. Je m'engage à respecter la législation en vigueur concernant la consommation d'alcool, stupéfiants et médicaments. L'organisateur ne pourra en aucun cas être responsable si je venais à commettre une infraction. J'atteste être détenteur du permis de conduire que je certifie être toujours valide et ne faire l'objet d'aucune suspension. Je transmets à l'organisateur une photocopie dudit document. J'aurai mon permis avec moi le jour de la manifestation.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du rallye, en avoir reçu copie, et m'engage à m'y conformer strictement.

2 - Je déclare que l'utilisation du véhicule engagé à cette manifestation est couverte par une assurance dans les conditions légales en vigueur, et notamment qu'elle inclut les personnes transportées.

A cet effet, je communique à l'organisateur une photocopie de mon attestation d'assurance (carte verte) que je certifie être en cours de validité, ainsi qu'une photocopie du certificat d'immatriculation (carte grise).

J'aurai ces deux documents avec moi le jour de la manifestation.

Je certifie que tous les renseignements indiqués sur la présente sont rigoureusement exacts. Fait sur l'honneur, le _____.

Signature

FRAIS DE PARTICIPATION

Frais Membres Club Rallye	(NBRE) __ x 20€= ____ €
Frais NON Membres Club Rallye	(NBRE) __ x 25€= ____ €
Frais Enfants Rallye	(NBRE) __ x 15€= ____ €
TOTAL	_____ €

REGLEMENT DU RALLYE

ARTICLE 1 : ORGANISATION

- L'Association « Classic mini Touraine club », organise le dimanche 22 avril 2018 un rallye touristique.
- Le but du rallye consiste à trouver les différents balises liés aux événements, curiosités, monuments ou personnalités qui font la richesse du patrimoine touristique et historique du département de l'Indre et loir / loir et cher et qui guideront les équipages sur nos routes
- La distance à parcourir pour répondre à toutes les énigmes est d'environ 100 Km.
- Le présent règlement est établi par la Commission Rallye de l'Association.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Ce rallye est ouvert à tous, chacun peut former un équipage composé de quatre (4) ou cinq (5) personnes en fonction des caractéristiques du véhicule enregistré.
 - Le droit d'inscription est fixé à : 25€ par personne (non membre), 20€ par personne (membre), 15€ par enfant .
 - L'inscription se fait : par courrier à l'adresse suivante :
M. Chambon olivier – 5 le Billois – 41310 Prunay Cassereau.
 - L'inscription n'est valide qu'après réception du règlement daté et signé et du bulletin d'inscription complété.
 - Règlement uniquement par PayPal contact@classicminitouraineclub.com ou chèque postal libellé à l'ordre du Club « Classic mini Touraine club ».
 - Clôture des inscriptions le mercredi 12 Avril 2018 à 23h.
 - A l'issue de cette date, aucun remboursement ne sera fait sauf en cas de circonstances particulières et sur présentation d'un justificatif. L'Association devra être avertie le plus rapidement possible.
 - Le déjeuner du midi est compris dans l'inscription.
 - L'équipage ainsi que le véhicule doivent respecter les règles du Code de la Route et le conducteur doit être en règle avec son permis de conduire.
 - Le Club « Classic mini Touraine club » décline toute responsabilité relative aux vols, incidents, accidents, contraventions qui pourraient survenir.
- Quelques règles de courtoisie ...
Nous sommes tous des éco citoyens, merci de respecter l'environnement.
En cas d'abandon du rallye, merci de prévenir les organisateurs au numéro de téléphone indiqué sur la fiche d'identification remise le jour de la manifestation.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DU RALLYE

- Présentez-vous avec l'équipage au complet à 8h30 sur le Parking de Simply Market 27 Rue des Écoles, 37210 Vouvray, France où se fera l'enregistrement.

- Munissez-vous de :
 - pièce d'identité
 - tout le nécessaire du parfait rallyeman (stylo, boussole, jumelle, GPS, cartes....).
- La remise des prix et le repas clôtureront la manifestation.
- Un briefing de l'ensemble des participants autorisés à prendre le départ sera organisé avant le départ de la première voiture.

ARTICLE 4 : LES POINTS TOTALISES

- Le rallye touristique n'est pas une course de vitesse. L'équipage gagnant est celui qui a totalisé le plus grand nombre de points dans les différentes étapes.
- En cas d'ex æquo, les gagnants seront départagés par des questions subsidiaires

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation de son inscription, le participant se verra remboursé comme suit : • 100% des sommes versées pour toute annulation intervenant avant le 12 avril 2018.

- Il n'y aura ni annulation ni remboursement en cas de mauvais temps.

ARTICLE 6 : RECLAMATIONS

- Cette manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié, aucune réclamation ne sera prise en considération. • Par contre, des suggestions seront reçues pour les éditions suivantes.

ARTICLE 7 : CONDITIONS DE PARTICIPATION ET REGLES DE CONDUITE

Véhicule autorisé : toute voiture conforme au code de la route.

La manifestation étant placée sous le signe de la convivialité et de la courtoisie, les équipages sont tenus de respecter les riverains, les usagers de la route et les autres équipages ainsi que l'environnement.

Le port de la ceinture est obligatoire (pour les véhicules équipés) tout au long du rallye tout comme le respect des limitations de vitesse.

Le rallye touristique automobile n'est pas une manifestation sportive et exclut toute idée de vitesse et de compétition, les équipages sont tenus de respecter le code de la route.

Un itinéraire établi contribue au déroulement du rallye et à l'orientation des participants.

Les organisateurs présents sur le parcours mais aussi les participants disposeront des numéros de téléphone nécessaires à contacter en cas d'urgence.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE

En aucun cas les organisateurs du rallye ne pourront être tenus pour responsables d'accidents de la circulation impliquant des véhicules participant au rallye survenus au cours de celui-ci ni de pannes affectant les véhicules ou de contraventions dressées à l'encontre des chauffeurs ou propriétaires des véhicules participant au rallye. Tout abandon en cours de rallye ne pourra donner lieu à un remboursement total ou partiel.

L'équipage qui décidera d'abandonner en cours de rallye devra aussitôt en informer les organisateurs du rallye par téléphone.

De par le seul fait de leur engagement, les participants dégagent ipso facto la responsabilité de l'ensemble de l'Association et engagent leur propre responsabilité civile et pénale.

Tout conducteur ou participant en état d'ébriété ou sous l'emprise de produits illicites avérés, ou dont le comportement va à l'encontre de la manifestation sera immédiatement exclu par la Commission Rallye de l'Association.

L'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser une demande d'engagement, en fonction :

- des dossiers complets ou non,

ARTICLE 9 : PRINCIPE DU RALLYE

- Navigation

Le parcours est tenu secret jusqu'au moment du départ.

La navigation débute alors avec une succession d'étapes, nécessitant des arrêts de courte durée. Les départs se feront en cadence pour éviter une trop forte circulation et permettre une meilleure fluidité sur les épreuves !

- Road Book (carnet de bord)

Au départ du rallye le road book sera remis à chaque équipage décrivant le parcours à mener.

Les participants y trouveront toutes les indications nécessaires pour trouver leur chemin dans le cadre de l'aventure qui a été imaginée.

ARTICLE 10 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Les organisateurs du Rallye se réservent le droit de modifier à tout moment le présent règlement et d'exclure du rallye tout participant qui contreviendrait aux dispositions du Code de la route et à celles du présent règlement. La participation au rallye automobile implique l'acceptation sans condition du présent règlement.

ARTICLE 11 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les inscrits au jeu disposent des droits d'opposition (art. 26), d'accès (art. 34 à 38), de rectification et de suppression (art. 36) des données personnelles les concernant. Ce droit peut être exercé en écrivant à l'organisateur.

Fait à _____, Le _____ 2018.

Signature :

Classic Mini Touraine Club

Olivier Chambon 5, le Billois - 41310 Prunay Cassereau - Tel : 06 16 06 23 31 -
Email : contact@classicminitouraineclub.com
<https://www.facebook.com/groups/660869393972189/>